



TAXES 2023

Voici les modalités de paiement pour l'année 2023 :

- **Par la poste (au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0) :**
 - Chèques à l'ordre de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et accompagnés des coupons de versement

- **Via une Caisse Desjardins :**
 - Par Accès D (en indiquant les 10 premiers chiffres de votre numéro de matricule)
 - Au guichet automatique (en indiquant les 10 premiers chiffres de votre numéro de matricule)
 - Au comptoir de service
 - Par téléphone

- **Boîte aux lettres sécurisée accessible 24h/24 (située au 421, 4^e Avenue) :**
 - Chèques seulement, accompagnés des coupons de versement

- **Au bureau municipal (au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot)**
 - Argent comptant, accompagnés des coupons de versement
 - Chèques, accompagnés des coupons de versement
 - Interac (débit seulement)

- **Par le biais de votre créancier hypothécaire :**
 - Vous devez lui fournir une copie de votre compte de taxes

Pour toute question, communiquez avec nous au 450 791-2455, poste 0.

Merci de votre compréhension.